

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du mardi 24 septembre 2024

Convocation

Date : 18/09/2024

Affichée et mise en ligne

le : 18/09/2024

Délibération n°

76-CC240924

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 27
- Pouvoirs : 11
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée le 25/09/2024

Mise en ligne le :

18 OCT. 2024

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

18 OCT. 2024

MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS NUMÉRO 2024-08-2 LOT N°2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES RECYCLABLES HORS VERRE, AINSI QUE LA MISE A DISPOSITION DE BENNES, EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES LORS D'EVENEMENTS EXCEPTIONNELS – AUTORISATION DE SIGNATURE

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle Jean Ruby - 6, route de Nanteuil 60300 Mont-l'Évêque sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 18 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Françoise BALOSSIER

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LESAGE William
Monsieur BLOT Laurent	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur TESSON Gilles
Madame GLASTRA Delphine	Madame TONDELLIER Viviane
Madame JAUNET Christel	

Ont donné pouvoir :

Monsieur GAUDION Philippe à Monsieur CURTIL Benoît
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale
Madame MARTIN Emilie à Monsieur Pierre BOUFFLET
Madame MIFSUD Florence à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame REYNAL Sophie à Madame BENOIST Magalie

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

Paraphes

	
---	---

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur BOULANGER Damien
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Madame LOZANO Michelle
 Monsieur ROLAND Dimitri

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 060-200066975-20240924-76_CC240924-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents et 11 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Annexe jointe)**

La communauté de communes Senlis Sud Oise a relancé son marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte et en point d'apport volontaire (PAV) via une procédure d'appel d'offres ouvert. La date limite de réception des offres était fixée au 22 août 2024.

Ce marché est composé de 3 lots :

- **Lot n°1** : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables hors verre, des déchets verts et des encombrants
- **Lot n°2** : Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels
- **Lot n°3** : Collecte en apport volontaire du verre.

La CCSSO a été accompagnée par un bureau d'études spécialisé pour l'élaboration de ce marché, qui a été travaillé en concertation avec l'ensemble des communes du territoire.

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande.

Ce marché est conclu pour une durée de 4 ans (48 mois) à partir du 1^{er} janvier 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2028.

La commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution de ce marché, a été convoquée le 10 septembre 2024. Le quorum n'ayant pas été atteint, la commission a été convoquée de nouveau le 18 septembre 2024.

Concernant le lot N°2 de collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels, une offre a été reçue de la société Véolia Recyclage et Valorisation Hauts de France. L'offre proposée étant conforme et répondant à nos exigences, la commission d'appel d'offres a décidé de lui attribuer ce marché.

Le montant annuel des prestations est estimé à 166 202 € HT, soit un montant de 179 894,05 € TTC, soit un montant total estimé à 664 808 € HT, soit un montant de 719 576,20 € TTC sur la durée du marché. A noter que ce nouveau marché intègre également la prestation de nettoyage des points d'apports volontaires.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
G	FB

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-05-127 relative Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la consultation des marchés publics lancée selon une procédure d'Appel 64542-24-222 le 17 juin 2024 :

- 2024-08-2 - lot n° 2 Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la convocation à la réunion initiale de la Commission d'Appel d'Offres du 10 septembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation en commission d'appel d'offres du 18 septembre 2024, organisée dans les locaux de la CCSSO et afférente à l'attribution de ce marché ;

Vu le procès-verbal de décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que la CAO a attribuée l'offre formulée par Véolia Recyclage et Valorisation Hauts de France – rue Chanzy, 59260 LEZENNES pour le lot n° 2 Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces constitutives du marché 2024-08-2 lot n° 2 Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 11 OCT. 2024

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

18 OCT. 2024

Fait à Senlis, le 10 OCT. 2024

Guillaume MARÉCHAL

Françoise BALOSSIER



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION¹

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Prestations de service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

LOT 1 : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables hors verre, des déchets verts et des encombrants

LOT 2 : Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels

LOT 3 : Collecte en apport volontaire du verre

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ **Publicité :**

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Publiée le 17 juin 2024

Référence ADTO 64542/24-222

■ **Date et heures limites de réception des offres :** 22 août 2024 à 16h00

■ **Délai de validité des offres :** Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :** NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 18 septembre 2024

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
DUMOULIN FRANCOIS	MEMBRE	T
BATTAGLIA ALAIN	MEMBRE	T
MARÉCHAL GUILLAUME	PRÉSIDENT	T
LOISELEUR PASCALÉ	MEMBRE	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
MELIQUE JACKY	VICE PRÉSIDENT COMMISSION PPE
GILBERT CÉCILE	INDDIGO AMO

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.**■ Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Joel TABOGA, responsable du service Protection et Préservation de l'Environnement, rédacteur

F - Elimination des offres.**F1 - Lot n°** :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

F2 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

G - Classement des offres.

G1 - Lot n° 1 Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, déchets verts et des encombrants
(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G2 - Lot n° 2 Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G3 - Lot n° 3 Collecte en apport volontaire du verre
(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Décision d'attribution.

H1 - Lot n° 1 Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, des déchets verts et des encombrants

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 060-200066975-20240924-76_CC240924-DE



■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
 - de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H2 - Lot n° 2 Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des recyclables hors verre, ainsi que la mise à disposition de bennes, évacuation et traitement des déchets ménagers et assimilés lors d'évènements exceptionnels

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
 - de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H3 - Lot n° 3 Collecte en apport volontaire du verre

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
 - de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.**I1 - Lot n°***(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : *(Cocher les cases correspondantes.)*

- sans suite
- infructueuse
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

I2 - Lot n°*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : *(Cocher les cases correspondantes.)*

- sans suite
- infructueuse
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

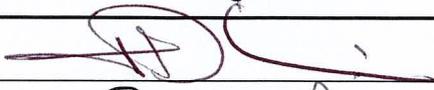
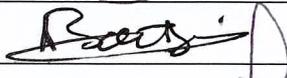
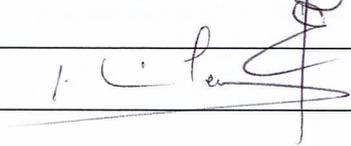
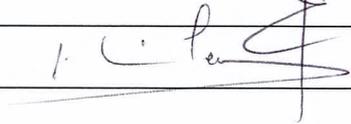
■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents.
Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
DUMOULIN FRANCOIS	
BATAGLIA ALAIN	
MARECHAL GUILLAUME	
LOISELEUR PASCALE	

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

Date de mise à jour : 14/10/2010.